

LE FEUILLETON,

OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

10 OCTOBRE.]

{ N. AUBIN éditeur. Imprimeur, A. JACQUIES. }
 { Résidence et bureau rue St. Valier N° 177. }

[PRIX : -2 SOUS.

CONDITIONS.

Le *Fantasque* se publie autant que possible chaque SAMEDI et son *Feuilleton* le MERCREDI.

PRIX D'ABONNEMENT

(Payable à l'échéance de chaque trimestre.)

Le *Fantasque* séparément par an, - - - - - 7s 6d
 Le *Feuilleton* séparément par an, - - - - - 4s
 Le *Fantasque* et son *Feuilleton* par an, - - - - - 11s 3d

Pour six mois la moitié des prix ci-dessus.

Chaque numéro du *Fantasque* se vend 4 sous et chaque numéro du *Feuilleton* 2 sous.

On ne s'abonne point pour moins de six mois.

Un couvert, sous le nom de *L'Affiche*, où sont insérées les annonces, accompagne chaque numéro du *FANTASQUE* et se délivre gratis. Le prix d'insertion est sur le même taux que ceux des autres papiers nouvelles.

LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBEC, MERCREDI 10 OCTOBRE, 1838.

L'ASSEMBLÉE DE DIMANCHE.

Nous donnons plus bas le rapport officiel des procédés de cette assemblée. On trouvera aussi dans la feuille de ce jour trois articles tirés du *Canadien* où se trouvent consignées toutes les raisons au moyen desquelles on peut excuser, expliquer et blâmer l'assemblée. Nous regrettons que notre confrère du *Canadien* n'ait pas eu la curiosité de se rendre jusqu'à la porte de l'église de St. Roch, car nous eussions probablement eu autre chose que son troisième article. Pour suppléer à ce défaut, nous allons, autant que possible, établir ce que nous avons pu voir, entendre et comprendre de cette assemblée; car en ce genre de démonstrations, il est ordinairement fort difficile d'obtenir aucun renseignement certain, pas plus des acteurs que des spectateurs, toujours plus ou moins prévenus.

Dimanche donc, mû par le désir de tenir nos lecteurs au courant des meilleures informations sur ce qui peut se passer d'intéressant, nous étions à trois heures au milieu de la place qui se développe devant l'église de St. Roch.

Nous n'y avions été qu'un instant lorsque la foule des fidèles qui avaient assisté aux vêpres sortit et entoura une chaise qui se trouvait placée au milieu de la place; de toutes les rues qui aboutissent à cet endroit, arrivaient des groupes de curieux au milieu desquels nous avons pu voir un bien grand nombre de personnes dont l'opinion n'était certainement point de la couleur de celle qui venait s'exprimer dans cette réunion. Au bout de quelques instants, C. Drolet, écuyer, avocat, ex-M. P. P., s'empara de la chaise, y monta et après quelques paroles que nous ne pûmes bien comprendre, il appela: "Docteur Rousseau," cri que répétèrent immédiatement, mais à ce qu'il paraît, sans effet quelques uns de ceux qui formaient le centre de la foule; au milieu de ces exclamations il nous semble avoir entendu Mr. Drolet s'écrier: "Quoi, Mr. Rousseau, vous qui avez été toujours à la tête de nos assemblées, vous reculez aujourd'hui!" Ces paroles même furent vaines car on n'entendit plus parler du Docteur Rousseau. Mr. Drolet voyant qu'il ne pouvait trouver personne de bonne volonté se résolut à prendre sur lui-même tout le poids des procédés, aussi pensons-nous qu'il se constitua de son propre chef président de l'assemblée, car nous n'avons pas eu connaissance d'aucune mesure à cet effet. Il expliqua donc le but de l'assemblée en annonçant que la nombreuse réunion dont il se voyait entouré lui faisait voir que chacun avait bien conçu que les anglais, en brûlant Lord Brougham en effigie n'avaient eu en vue que d'insulter grossièrement les Canadiens. Il fit ensuite un long éloge de la science et des bonnes intentions de ce Lord et récapitula, en un langage aussi virulent qu'il lui fut possible d'employer, la conduite de Lord Durham, ses mesures, faites ou à faire. Il fit du

Canadien le sujet de sa plus éloquente sortie. Quoi, dit-il, allez-vous écouter ce papier, le *Canadien*, dont le nom est un mensonge et un déshonneur à son pays. Mercredi dernier il vous conseillait de venir à cette assemblée, Vendredi il vous recommande de ne point y venir, sans doute qu'il aura été encore faire des courbettes. se traîner devant Lord Durham, ou qu'il a encore l'espérance d'y aller diner, etc.

Il fit aussi remarquer que dans le Haut-Canada on venait d'établir une église prépondérante, l'Eglise Anglicane; quelle garantie avez-vous, dit-il, qu'on ne viendra pas bientôt faire la même chose au milieu de vous et imposer sur vos campagnes des taxes pour nourrir les ministres Anglicans? Il donna aussi un avis important à ses auditeurs: "ne résistez point dit-il au gouvernement anglais par la force physique, nous sommes trop faibles, grâce à la division causée par les efforts de la *petite famille* qui s'est vendue au gouvernement mais qui peut-être s'en repent aujourd'hui. etc., etc."

Après d'autres allusions plus ou moins éloquantes, M. Drolet lut à voix basse des résolutions que peu de personnes purent entendre et qui furent accueillies par les *oui* de la dizaine d'individus immédiatement auprès de M. Drolet.

Cela fait, Mr. Drolet descendit de sa chaise et la foule se dispersa fort tranquillement.

Maintenant voici le rapport officiel des procédés de l'Assemblée, tel que la *Gazette de Québec* les publie à la demande de Mr. Hunter:

(A l'Éditeur de la Gazette de Québec.)

Monsieur, — Veuillez publier les Résolutions ci-incluses, dans votre papier de ce soir, et obliger votre obéissant serviteur.

C. HUNTER,

A une assemblée publique composée d'environ 3000 franc-tenanciers de la ville de Québec, tenue au faubourg St. Roch, en faveur de lord Brougham, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement.

1°. Résolu, Que loin de partager le sentiment émis par un certain parti politique en cette cité, en brûlant le très-honorable lord Brougham en effigie, dans la nuit du 25 septembre dernier, la masse des habitants de cette Province repousse cet acte comme un outrage offert à cet illustre personnage digne de son respect et de sa reconnaissance.

2°. Que les remerciements sincères des habitants de cette colonie sont dus au très-honorable lord Brougham pour le zèle et la persévérance qu'il a toujours montrés dans la défense de leurs droits constitutionnels.

3°. Que John Temple Leader, et les autres défenseurs des droits des habitants de cette province se sont acquis un titre durable à notre respect et à notre reconnaissance, par les efforts généreux dans la protection de nos droits comme sujets britanniques.

4°. Que copie des résolutions ci-dessus soit transmise au très-honorable lord Brougham et à John Temple Leader, écuyer, par le secrétaire de cette assemblée.

C. HUNTER, secrétaire.

Il faut vraiment être doué d'une vue singulièrement égarée ou d'une volonté bien robuste de s'écarter de la vérité et d'induire ses concitoyens dans une funeste erreur, pour faire l'assertion publique qu'il y avait 3,000 francs-tenanciers à l'Assemblée de St. Roch. Quant à nous, nous sommes persuadés (car nous avons compté des yeux et fait un calcul approximatif) qu'il pouvait y avoir entre 5 et 600 personnes, mais bien certainement pas davantage.

Parmi ces 600, il pouvait y avoir 200 curieux et au moins 400 personnes qui certainement eussent approuvé des résolutions contraires à celles qui furent votées. Nous pouvons, outre cela, dire, sur bonne autorité que beaucoup des personnes qui avaient signé la convocation de l'Assemblée ne s'y rendirent point, ayant vu entre les mains de qui les procédés se trouvaient placés. Nous dirons aussi que si cette assemblée, exprimant les mêmes opinions, eût été convoquée et tenue par des hommes auxquels leur position dans la société eût donné quelque poids, alors, nous eussions dû respecter ces opinions comme l'expression d'une masse d'intéressés, respectables par cela même que leurs antécédents sont des preuves de patriotisme, de persuasion, de sincérité,